

AVIS DU MAIRE
Fiche de renseignements

MAIRIE DE : POUILLY-EN-AUXOIS
Date d'affichage de la demande en mairie : 20/10/2022



Concernant le dossier N°:

DPT	COMMUNE	ANNEE	N°DOSSIER	DEPOSEE EN MAIRIE LE
PC	0215001	22	00012	20/10/22

CUb, PC, PA, PD ou DP

PAR	NOM, PRENOMS	DEPOSEE EN MAIRIE LE
HABITANT A	ADRESSE DU DEMANDEUR (NUMERO, VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE)	COURRIER ARRIVE 21 OCT. 2022 SUCAT
POUR UN PROJET SITUE A	ADRESSE DU TERRAIN (NUMERO, VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE)	
	REFERENCES CADASTRALES DU TERRAIN (SECTION ET NUMERO DES PARCELLES)	

SAS CPES LARREY DES VIGNES, représentée par Mr PETIT Jean-François
320, rue du Fleuret - 21 Courcime - 84000 AVIGNON
Lieu dit Perrière Notre Dame
ZE n° 5-6-7-8-9-10-11-12-34-37 et ZH n° 16

Cet avis est transmis à la direction départementale des Territoires dans les 15 jours (sauf cas des DP 10 jours) de la réception de la demande à la mairie, faute de quoi il est réputé favorable.

1. RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

1.1 URBANISME	<input type="checkbox"/> UN DOCUMENT D'URBANISME EST-IL EN COURS D'ELABORATION ?	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <i>zone N°1</i> <input type="checkbox"/> NON <i>N-d et A</i>
1.2 LIGNE ELECTRIQUE	EXISTE-T-IL UNE OU PLUSIEURS LIGNES EDF LONGEANT OU SURPLOMBANT LE TERRAIN	SI OUI PRECISER LE TYPE DE LIGNE ET FOURNIR UN PLAN : <input type="checkbox"/> MOYENNE TENSION <input type="checkbox"/> HAUTE TENSION
1.3 BATIMENT D'ELEVAGE	EXISTE-T-IL UN OU PLUSIEURS BATIMENTS A USAGE AGRICOLE A MOINS DE 100 m ?	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
	SI OUI LOCALISER LE BATIMENT SUR UN PLAN LISIBLE (AVEC ECHELLE) ET COMPLETER CI-DESSOUS	
	TYPES DE BATIMENT : NATURE DE L'ELEVAGE : NOMBRE APPROXIMATIF D'ANIMAUX : DISTANCE (par rapport à l'habitation la plus proche et réciproquement) : m	NOM DU PROPRIETAIRE : REFERENCE CADASTRALE
1.4 CANALISATION	EXISTE-T-IL UNE OU PLUSIEURS CANALISATION TRAVERSANT OU LONGEANT LE TERRAIN ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
1.5 RISQUE	LE TERRAIN EST-IL SITUE DANS UNE ZONE A RISQUE ?	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

SI OUI PRECISER LE TYPE DE CANALISATION (eau, gaz, électricité...) ET FOURNIR UN PLAN :
SI OUI PRECISER LA NATURE DU RISQUE : *zone sensible aux éboulements (falaise, potentielle chute de bloc)*

2 AVIS SUR LES EQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

2.1 VOIRIE	LE TERRAIN EST DESSERVI PAR UNE VOIE	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	LARGEUR DE LA VOIE CIRCULABLE: <i>3,50 m</i>
	<input checked="" type="checkbox"/> VOIE COMMUNALE <input type="checkbox"/> ROUTE DEPARTEMENTALE <input type="checkbox"/> AUTRE	<i>accès par parcelle ZH16</i>	
	APPRECIATION DE LA DESSERTE PAR RAPPORT AUX BESOINS ENGENDRES PAR LE PROJET	<input checked="" type="checkbox"/> suffisante <input type="checkbox"/> Insuffisante	
2.2 RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU	<input type="checkbox"/> LE TERRAIN EST DESSERVI PAR UN RESEAU D'EAU	<input type="checkbox"/> au droit du terrain <input type="checkbox"/> à une distance de : m	<input type="checkbox"/> extension à la charge de la collectivité <input type="checkbox"/> raccordement à la charge du demandeur
	ADAPTATION DU RESEAU PAR RAPPORT AUX BESOINS ENGENDRE PAR LE PROJET	<input type="checkbox"/> suffisante <input type="checkbox"/> Insuffisante <input type="checkbox"/> renseignement complémentaire :	
	<input checked="" type="checkbox"/> LE TERRAIN N'EST PAS DESSERVI PAR UN RESEAU D'EAU (réseau public à plus de 100 m. du bord de la parcelle)	LE RESEAU PUBLIC EST A UNE DISTANCE DE : mètres	<input type="checkbox"/> La collectivité réalisera la desserte AVANT LE <input type="checkbox"/> La collectivité fera réaliser la desserte par un concessionnaire AVANT LE <input type="checkbox"/> La collectivité n'est pas en mesure de préciser dans quel délai la desserte sera assurée <input checked="" type="checkbox"/> La collectivité ou le concessionnaire n'a pas l'intention de réaliser le réseau
	Y A-T-IL DES PROBLEMES PARTICULIERS ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
	SI OUI LESQUELS ?	<i>demande avis STUR sur l'implémentation des réseaux</i>	

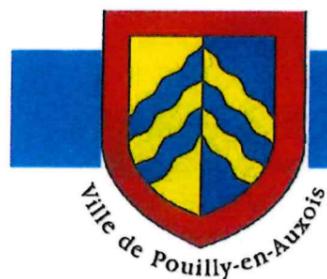
2.3 RESEAU D'ELECTRICITE	<input type="checkbox"/> LE TERRAIN EST DESSERVI EN ELECTRICITE BASSE TENSION		<input type="checkbox"/> au droit du terrain <input type="checkbox"/> à une distance de : mètres	<input type="checkbox"/> extension à la charge de la collectivité <input type="checkbox"/> raccordement à la charge du demandeur
	ADAPTATION DU RESEAU PAR RAPPORT AUX BESOINS ENGENDRE PAR LE PROJET <input type="radio"/> suffisante <input type="radio"/> Insuffisante <input type="radio"/> renseignement complémentaire :			
	<input type="checkbox"/> LE TERRAIN N'EST PAS DESSERVI PAR UN RESEAU D'ELECTRICITE (réseau public à plus de 100 m. du bord de la parcelle)		<input type="checkbox"/> La collectivité réalisera la desserte	AVANT LE
	LE RESEAU PUBLIC EST A UNE DISTANCE DE : mètres		<input type="checkbox"/> La collectivité fera réaliser la desserte par un concessionnaire	AVANT LE
			<input type="checkbox"/> La collectivité n'est pas en mesure de préciser dans quel délai la desserte sera assurée <input type="checkbox"/> La collectivité ou le concessionnaire n'a pas l'intention de réaliser le réseau	
Y A-T-IL DES PROBLEMES PARTICULIERS ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON SI OUI LESQUELS ? <i>démander avis ENEDIS</i>				
2.4 RESEAU D'ASSAINISSEMENT	2.4.1 EAUX USEES		<input type="checkbox"/> Le réseau public d'assainissement existe au droit de la parcelle et est suffisant pour desservir le projet. <input type="checkbox"/> Il n'y a pas de réseau public, mais le projet prévoit un assainissement individuel. <input checked="" type="checkbox"/> Il n'y a pas de système d'assainissement de prévu. <input type="checkbox"/> La collectivité réalisera le réseau avant le : ____/____/_____ <input type="checkbox"/> La collectivité n'est pas en mesure de préciser dans quel délai le réseau d'assainissement public sera réalisé. <input type="checkbox"/> La collectivité n'a pas l'intention d'assurer la desserte.	
	Y A-T-IL DES PROBLEMES PARTICULIERS ? <input type="radio"/> OUI <input checked="" type="radio"/> NON SI OUI LESQUELS ?			
	2.4.2 EAUX PLUVIALES		<input type="checkbox"/> Le réseau pluvial public existe au droit de la parcelle. <input type="checkbox"/> Il n'y a pas de réseau public mais le projet prévoit d'absorber les eaux pluviales sur la parcelle. <input checked="" type="checkbox"/> Il n'y a pas d'évacuation des eaux pluviales de prévu. <input type="checkbox"/> La collectivité réalisera le réseau pluvial avant le : ____/____/_____ <input type="checkbox"/> La collectivité n'est pas en mesure de préciser dans quel délai le réseau pluvial public sera réalisé. <input type="checkbox"/> La collectivité n'a pas l'intention d'assurer la desserte.	
Y A-T-IL DES PROBLEMES PARTICULIERS ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON SI OUI LESQUELS ?				
2.5 RESEAU SECUR. INCENDIE	LA SECURITE INCENDIE EST-ELLE ASSUREE ? <input type="radio"/> OUI <input checked="" type="radio"/> NON			
2.6 PARTICIPATION	PVR GENERALE <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON date de délibération : <i>04/12/2002</i>	PVR SPECIFIQUE <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON date de délibération : / /	SI PVR SPECIFIQUE INDIQUER : LE NOM DE LA VOIE CONCERNEE PAR LA PVR : LA DATE DE PAIEMENT : MONTANT DE LA PARTICIPATION : €	

3. OBSERVATIONS DU MAIRE

3.1 LE PROJET EST-IL SITUE	<input type="checkbox"/> DANS UNE PARTIE ACTUELLEMENT URBANISEE ? <input type="radio"/> Centre urbain ou milieu aggloméré <input checked="" type="radio"/> Autre (Préciser) : <i>ancienne carrière</i>	<input type="checkbox"/> HORS PARTIE ACTUELLEMENT URBANISEE ? <input type="radio"/> Terrain agricole cultivable <input type="radio"/> Espace boisé <input type="radio"/> Autres (préciser) :
3.2 ASPECT EXTERIEUR	DISTANCE APPROXIMATIVE DE LA CONSTRUCTION LA PLUS PROCHE (en m) :	
3.3 STATIONNEMENT	OBSERVATIONS DU MAIRE SUR L'ASPECT EXTERIEUR DU PROJET (TOITURES, FACADES, CLOTURE)	
OBSERVATIONS DU MAIRE		

4. AVIS DU MAIRE

<input checked="" type="checkbox"/> FAVORABLE (NATURE ET MOTIFS DES PRESCRIPTIONS S'IL Y A LIEU)	DATE <i>20/10/2022</i>
	LE MAIRE Pour le Maire, L'adjoint délégué
<input type="checkbox"/> DEFAVORABLE (INDIQUER LES MOTIFS COMPTE TENU DES OBSERVATIONS TIREES DES RUBRIQUES CI-DESSUS)	CACHET MAIRIE  <i>Karine BASSARD</i>



Ville de Pouilly-en-Auxois
Département de la Côte-d'Or

Le 13 septembre 2021



Monsieur Eric PIESVAUX
Maire de POUILLY-EN-AUXOIS

A

Sylvie Francois
RES
330 rue du Mourelet, 84 000 Avignon, France

Objet : Projet de parc photovoltaïque : attestation d'usage des parcelles pour la construction des autoroutes

Madame François,

A la fin des années 60, la Ville de Pouilly-en-Auxois a été au cœur des travaux de l'A6 et de la bretelle reliant Dijon. Géographiquement la ville se situe sur un seuil (zone de répartition des eaux) et en contrebas du plateau de Civry-en-Montagne ou passe l'A38, ces vallons ont imposé de nombreux terrassements et de très important besoin en remblais.

Pour répondre aux besoins de constructions, le préfet en 1969, a autorisé sur 20 hectares, au lieu-dit le Larrey des Vignes et Perrière Notre Dame d'extraire 4 000 m³ de terre et 7 800 m² de pierre. Ainsi, toute l'épaisseur de terre recouvrant ce plateau a été enlevée, il ne reste que la plaquette.

La carrière Jeannin a continué d'extraire de la pierre jusqu'à la fin des années 90. En 2006 le préfet a pris un arrêté imposant des prescriptions de remise en état de la carrière. Enfin, la SARL JEANNIN nous informe par courrier du 22 mars 2021 que l'exploitation de la carrière est arrêtée de façon définitive.

Cette zone est économiquement et écologiquement sinistrée est abandonnée depuis les années 90, des tentatives ont été réalisées pour faire de l'élevage ou de la plantation, mais le sol est tellement dégradé qu'aucune exploitation agricole est possible. Malgré plus de 20 ans de friches, la nature n'a pas repris ses droits, la végétation reste très pauvre sur le plateau. Les rares lieux boisés, se situant sur les coteaux, ne sont pas concernés par le projet.

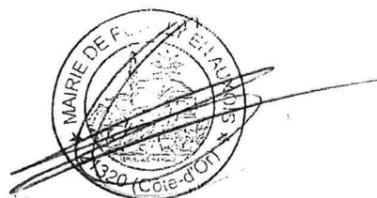
Par conséquent, les propriétaires se retrouvent aujourd'hui avec des parcelles inexploitable. Il semblerait que seul un projet photovoltaïque permettrait d'exploiter économiquement ces parcelles.

Ainsi j'atteste du caractère dégradé aux lieux-dits Larrey de Vignes et Perrière Notre Dame suite à leur exploitation pendant la construction des autoroutes.

Plus précisément, les parcelles suivantes sont concernées : ZE 2, ZE 5, ZE 6, ZE 7, ZE 8, ZE 9, ZE 10, ZE 11, ZE 12, ZE 15, ZE 33, ZE 34, ZE 35, ZE 37, ZE 38, ZE 39, ZE 40, ZE 41, ZE 42, ZE 43, ZE 44, ZH 13, ZH 16, ZH 40, ZH 41, ZH 42, ZH 43.

Je vous prie de croire Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,



Eric PIESVAUX



- Zone N-c
- Zone N-d
- Zone A

